

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER**

**24 mai 2022 – 17h00**

**Salle Gabriel Marty**

COLLEGE	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration	
					A	A partir de
A	BIOY	Xavier	X			
A	BLANC	Didier	X			
A	DE GROVE-VALDEYRON	Nathalie			X	XAVIER BIOY 17H00
A	DUSSART	Vincent	X			
A	GAUDIN	Hélène			X	VINCENT DUSSART 17H00
A	GINESTET	Catherine	X			
A	JULLIAN	Nadège			X	MATTHIEU POUMARÈDE 17H00
A	NÉLIDOFF	Philippe	X		X	VINCENT DUSSART 18H15
A	PELLE	Sébastien	X			
A	POUMAREDE	Matthieu	X			
B	BLIN	Olivier	X			
B	BRUGGEMAN	Maryline	X			
B	CHAZELLE	Alexandre	X			
B	FABRIES-LECEA	Eugénie	X			
B	GROSCLAUDE	Laurent			X	SEBASTIEN PELLÉ 17H00
B	IZAC	Laurent		X		
B	MANRIQUE	Thomas			X	ESTEBAN VARGAS 17H00
B	SUTRA	Romy	X			
B	TORRICELLI-CHRIFI	Sarah			X	CATHERINE GINESTET 17H00
B	VARGAS-MAZAS	Estéban	X			
BIATSS	BERSON	Alexandre			X	YASMINE BOUAICHE 17H00
BIATSS	BOUAICHE	Yasmine	X			
BIATSS	FROSSARD	Cécile			X	YASMINE BOUAICHE 17H00

COLLEGE Usagers licence	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
					A	A partir de	
PARLONS CAMPUS	ROLLAND Théo	Titulaire			X	LÉA BARIOLET	17H00
	ARIECH Yanis	Suppléant					
	GONZALEZ Astrid	Titulaire	X				
	PAON Georgia	Suppléante			X	ASTRID GONZALEZ	17H40
	SALLES Mathias	Titulaire			X	TÉRENCE TERRIDE	17H00
	LE MER Luca	Suppléant					
	MIGAYROU Lou	Titulaire			X	LÉA BARIOLET	17H00
	NEVES SIMOES COIMBRA Carla	Suppléante					
RÉUSSITE ET EXCELLENCE A LA FACULTÉ DE DROIT	Démission	Titulaire					
	YETTOU Alya	Suppléante	X				

COLLEGE Usagers master et doctorat	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
					A	A partir de	
RÉUSSITE ET EXCELLENCE A LA FACULTÉ DE DROIT	LAFOUX Mathieu	Titulaire	X				
	MARTY Marie	Suppléante					
ÉCHANGE ET COOPÉRATION	ARNAL Sidonie	Titulaire					
	CORDELIER Antoine	Suppléant	X				
PARLONS CAMPUS	BARIOLET Léa	Titulaire	X				
	DJIBO Hairaty	Suppléante	X				
	TERRIDE Terence	Titulaire	X				
	BRUNET-LABROUCHE Hugo	Suppléant	X				

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
					A	A partir de	
Conseil régional Occitanie	SZTULMAN Marc	Titulaire	X		X	SÉBASTIEN PELLÉ	18H10
École des Avocats du Sud- Ouest Midi Pyrénées	FAUGERE François	Titulaire	X		X		17H00
Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	HANQUIEZ Pierre- Marie	Titulaire					
	CAPONY Christophe	Suppléant					

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
Centre Régional de Formation Professionnelle Notariale	CATHALA Jean	Titulaire			X	ESTEBAN VARGAS	17H00
	VIENNE Boris	Suppléant					
Tribunal Administratif de Toulouse	CARTHE MAZERES Isabelle	Titulaire					
	DAGUERRE DE HUREAUX Alain	Suppléant			X	XAVIER BIOY	17H00
Représentant des magistrats de l'Ordre judiciaire désigné par le Premier Président de la Cour d'Appel et le Procureur Général près cette Cour	BOULARD Jacques	Titulaire			X	EUGÉNIE FABRIES- LÉCÉA	17H00
	RASTOUL Franck	Suppléant					
AIRBUS	GAUDILLERE Pascal	Titulaire					
	TOUSSAINT Marc	Suppléant	X				
Personnalité élue	GRANEL Laurent	Titulaire					

INVITES	NOM	Prénom	Fonction	Présent
Madame	CITERICI	Hélène	RAF Faculté de Droit et Science Politique	X
Madame	BENTAIEB	Loubna	Faculté de Droit et Science Politique	X
Monsieur	THIOYE	Moussa	Président de section 01	X
Monsieur	MOUTON	Stéphane	Président de section 02	
Monsieur	DELVIT	Philippe	Président de section 03	X
Monsieur	JAZOTTES	Gérard	Directeur de la FCV2A	
Monsieur	LEROY	Michel	Directeur de la FOAD	X
Madame	FABAS-SERLOOTEN	Anne-Laure	Responsable Antenne Montauban	X
Madame	DARIO	Aurélie	RAF FOAD	
Madame	PORCARIO	Stéphanie	Chef de Pôle Licence Droit	
Madame	FERREIRA	Daniela	Chef de Pôle Master Droit	
Monsieur	DEMEESTER	Loïc	SG École Européenne du Droit	
Monsieur	MARTY	Marcel	Directeur du DSF - SCD	X
Monsieur	ALOS MELERO	José	Directeur des Études et de la Scolarité	
Madame	TISSEYRE	Sandrine	Directrice IEJ	
Monsieur	RASS-MASSON	Lukas	Directeur ESL	X

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 24/05/2022

Monsieur	ANDRIANTSIMBAZ OVINA	Joël	Directeur E2DSP	
Monsieur	LEROY	Michel	Directeur FOAD	
Monsieur	JAZOTTES	Gérard	Directeur FCV2A	
Monsieur	PAULIN	Christophe	Directeur RI	
Monsieur	SORBARA	Jean-Gabriel	Assesseur	X

### **Le conseil débute à 17h00.**

Il est donné lecture des procurations.

Monsieur le doyen Poumarède remercie les membres du Conseil d'être présents en grand nombre, et souhaite la bienvenue aux personnalités invitées dans ce Conseil important à tout égard, car lors de cette séance, l'équipe de direction de la Faculté de droit et science politique va être présentée. Elle aura vocation à dessiner l'avenir de notre Faculté.

### **1. Élection des assesseurs**

Conformément à l'article 13 des statuts de la Faculté de droit et science politique, Monsieur le doyen propose l'élection d'une liste d'assesseurs qui aura vocation à l'épauler dans la conduite de la direction de la Faculté de droit. Monsieur le doyen se réjouit qu'ils aient accepté de participer ces prochains mois et années aux grands défis qui nous attendent au profit de notre Faculté.

Monsieur le Professeur Xavier Bioy, a accepté la charge de 1<sup>er</sup> assesseur qui a vocation à devenir vice-doyen. Il fait part de son enthousiasme à apporter sa contribution à la fois sur le volet gouvernance, mais également spécifiquement sur le volet Recherche et sans oublier une suppléance générale en cas de nécessité.

La proposition de l'équipe de direction se divise en quatre pôles. Un pôle formation, un pôle Recherche, un pôle vie facultaire et un pôle relations extérieures. Un a un, les assesseurs présentent leur volet détaillé dans l'annexe 1.

Pour conclure, chacun des membres de l'équipe de direction a conscience de la tâche qui les attend. L'objectif est de donner une direction à cette Faculté de droit dans la continuité des impulsions données par l'équipe précédente sous la coupe de Monsieur le doyen honoraire Philippe Nélidoff.

Deux remarques ont été soulevées par Monsieur le Professeur Vincent Dussart sur le fait que certains assesseurs cumulaient plusieurs fonctions et que cela pouvait être problématique pour exercer cette mission. De plus, certains assesseurs appartiennent à l'équipe du Président et il pourrait y avoir un conflit en étant sur deux niveaux.

Monsieur le doyen répond que de manière générale, des duos sont mis en place pour deux raisons : les tâches sont assez lourdes et l'idée est d'avoir une complémentarité d'ordres divers. Il est rappelé que tout le monde croule sous de multiples charges et de multiples fonctions et que l'université tient grâce à la bonne volonté de chacun. Monsieur le doyen veillera à ce que les membres de l'équipe s'investissent. Concernant la double appartenance de certains assesseurs, avec le niveau central et la Faculté de droit, Monsieur le doyen rappelle que nous sommes l'université et il souhaite que nous mettions un terme à la défiance existante entre l'université et la Faculté, tout en conservant nos intérêts bien gardés. Les enseignants-chercheurs de l'université ont la responsabilité, avec l'EPE demain, de conserver cette unité fonctionnelle.

**4 contres, 28 pous, 5 abstentions. Ce point est adopté à la majorité.**

## **2. Adoption des Procès-verbaux des Conseils de Faculté du : 29 mars et 21 avril 2022**

En l'absence d'observations, les comptes-rendus sont **adoptés, en l'état, à l'unanimité.**

## **3. Point d'info (EPE, etc...)**

La question de l'EPE est essentielle dans le cadre de notre université, mais également dans le cadre de notre Faculté de droit et science politique. En théorie, le calendrier semble assez restreint, car l'objectif de la Présidence de cette université est d'obtenir la création d'un EPE au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il est regrettable que ce projet assez engageant soit fait dans la précipitation limitant ainsi les temps de réflexion, de maturation des projets. Cet EPE à venir est un élément essentiel de l'organisation de notre institution pour les années à venir avec en perspective la potentialité de la création d'un Grand Établissement demain. Il est constaté que le ministère souhaite qu'il y ait un EPE sur le périmètre, soit un regroupement différent d'une COMUE. Le périmètre de l'EPE va semble-t-il être identique au périmètre actuel de notre université. C'est un EPE particulier dans le champ des EPE qui ont d'ores et déjà été créé. Il n'est pas question qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023 d'intégrer d'autres composantes qui viendraient d'ailleurs. Cet EPE sera composé de composantes d'établissement qui ont la personnalité morale comme TSE et de composantes notamment la Faculté de Droit, TSM, AES, informatique et un certain nombre de départements. Pour l'heure, ce qui résulte du projet politique et qui n'a pas encore été encore rendu public, c'est la volonté d'afficher et de donner davantage d'autonomie à l'ensemble des composantes. Cela passerait par l'acquisition de la personnalité morale pour les composantes ou par la conclusion de contrat d'objectifs et de moyens avec l'université qui conférerait d'une part une saine distance entre les composantes qui n'auraient pas de personnalité morale et l'université et qui offrirait d'autre part une certaine stabilité. A la clef, ça voudrait dire une certaine vue sur les recrutements et une maîtrise des recrutements. Il faudra négocier ce contrat en fonction de la Faculté de droit et pas seulement des intérêts de l'université. La prudence est de rigueur dans la négociation du contrat d'objectifs et de moyens. Le tout devant s'accompagner de moyen humain au titre des

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 24/05/2022

Enseignants-chercheurs, des scolarités que de potentiel moyen financier. Le point de vue avancé par Monsieur le doyen est que la création de l'EPE est nettement plus enthousiasmante qu'un départ sec de TSE. Nous avons une gouvernance qui souhaite rester à un niveau université et nous donner les moyens de notre développement interne. Néanmoins, cela veut dire que les juristes se saisissent de cette opportunité. Un regroupement des formations, de la scolarité, de la Recherche, de l'IEJ, de l'École doctorale et bien d'autres services est nécessaire dans l'École de Droit. Les deux mouvements s'appuient l'un sur l'autre. La dernière question qui se pose est de savoir si nous allons mieux travailler avec les autres composantes. Le projet se dévoilant peu à peu, il n'y a pas de véritable projet qui nous conduirait à mieux travailler ensemble. En s'intéressant à l'EPE existant, on constate que c'est un élément fort. Suite au courrier de Monsieur le Président Kenfack, Monsieur le doyen encourage la communauté à envoyer ses idées en le mettant en copie dans le but de nous unir afin de porter la voie de la Faculté de Droit.

#### **4. Modification des statuts pour remplacer le 1<sup>er</sup> assesseur par vice doyen**

Ce point vient compléter la modification des statuts en remplaçant la notion de premier assesseur par vice doyen. Plusieurs raisons sont avancées par Monsieur le doyen dont la raison institutionnelle puisqu'il s'agit de rétablir une dénomination qui a été pendant de très longues années celle du dit 1<sup>er</sup> assesseur et qui a été modifiée il y a quelques années. L'idée est aussi de mettre cela en concordance avec l'UFR d'AES. D'autre part, il y a une nécessité de partager les regards sur les fonctions à tous les étages. Au-delà de mettre en accordance la fonction et le titre, c'est aussi de mettre en accordance la manière dont Monsieur le doyen souhaite travailler ses prochaines années. Va se poser la question de la réforme de notre Faculté de droit initiée par notre doyen honoraire, Philippe Nélidoff et que nous allons continuer à travailler dans le cadre défini par le doyen actuel. L'existence d'un vice-doyen est mieux perçue vis-à-vis des partenaires l'extérieur. Monsieur le doyen Poumarède veut constituer avec Monsieur le Professeur Bioy un binôme, pour commencer, travailler, réfléchir à cette réforme. L'objectif est d'avancer dans ce sens-là avec la complémentarité émanant de ce binôme pour présenter un vrai projet.

**28 pours, 4 contres, 5 abstentions. Ce point est adopté à la majorité.**

Cette modification va être soumise au Conseil d'administration en juin.

#### **5. SCREI, Renouvellement – convention de mobilité étudiante entre UT1 et l'université de Gadjah Mada en Indonésie**

La convention avec la grande université de Gadjah Mada en Indonésie arrive à échéance en août prochain (2019-2022). Le renouvellement s'étalerait sur une période de 5 ans. Cet accord concerne les disciplines Management et Droit. Le flux d'étudiants est assez faible. Il concerne 2 étudiants par an en Droit et à l'identique pour le Management.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

## 6. MCC Licence

- LDD : Maquette licence Russe :  
Suite à la crise internationale que nous connaissons, il s'agirait d'adapter les maquettes des doubles diplômes franco-russe en reportant les heures qui n'ont pas pu être réalisées en 3<sup>ème</sup> année et espérer faire profiter à l'avenir ces étudiants des cours non-réalisés aujourd'hui.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

- Dispositions Transitoires (CM+TD)  
Dans un précédent Conseil de Faculté, nous avons validé que les TD et les CM soient regroupés dans la même unité d'enseignement pour régler la problématique des redoublants. Le texte dit que les UES CM et les UES TD sont refondées en une seule UE qui aura une matière CM et une matière TD. La nouvelle UE reprendra la moyenne pondérée obtenue entre la note l'UE CM et celle de l'UE TD que l'étudiant aura obtenu l'année précédente. L'UE ne sera validée que si cette moyenne est supérieure ou égale à 10/20.  
Dans le cas contraire, l'étudiant devra passer à nouveau l'écrit sur la matière CM, suivre les enseignements de TD et obtenir une note.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

## 7. Pôle Master, modification des MCC

Des erreurs matérielles sont à modifier dans le M1 Science Politique, Relations Internationales et politiques de sécurités et de défense, ainsi que le Droit social et plus particulièrement M2 DTEPS, Droit et sciences du travail européen.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

## 8. FCV2A, modification des MCC et la création du DU Expertise judiciaire professionnels de santé

Des erreurs matérielles légères sont apportées sur la L3 Juriste de Copropriété, le M2 Droit de la santé, parcours Droit de la santé et de la protection sociale, sur la Licence 3 mention Droit, parcours Juriste de Copropriété, M2 Ingénierie du patrimoine, la LP Comptable 2022-2023.

**Ce point est adopté à l'unanimité.**

Le Master 2 Expertise judiciaire, professionnels de santé est décliné en une version allégée sous la forme d'un diplôme d'université. Il s'adresse aux kinésithérapeutes qui visent à développer l'expertise du dommage corporel en matière de justice et en matière conventionnelle. L'idée des porteurs de ce projet est d'ouvrir plus largement à d'autres professions.

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 24/05/2022

**Vote de principe pour la création du DU. Ce point pour la question de la grille tarifaire est reporté lors d'un prochain Conseil.**

## 9. IEJ, modification des MCC

Un poste supplémentaire a été négocié pour que le DU Compliance et le DU Criminologie soient gérés au pôle Master, avant gérés par l'IEJ. Aucune modification de fond n'est faite sur le nouvel arrêté d'examen.

Concernant la modification de la maquette de la préparation au concours des greffes, Madame Tisseyre a révélé que deux matières ne servaient plus, car le concours de directeur de greffe avait été supprimé des préparations. Il s'agit là de régulariser pour mettre en adéquation avec l'arrêté et les cours qui sont dispensés aux étudiants. Un ajout de 8 heures CM en procédure civile approfondie et une suppression de 8 heures CM de gestion RH. Soit aucun impact sur le volume d'heure total de la maquette.

## 10. Demandes de financement

- Demande de subvention de 400 € sur le budget du CSD vers l'Association Prix Capitoul pour le lancement de la nouvelle édition du concours littéraire.  
**Le financement est adopté à l'unanimité.**
- Demande de subvention de 500€ pour le colloque de l'IRDEIC « Les 20 ans du règlement sur la législation et la sécurité alimentaire dans l'Union européenne » le 27 octobre 2022.  
**Le financement est adopté à l'unanimité.**
- Demande de subvention de 1000€ pour le colloque de l'IRDEIC « Le Conseil européen, aspects institutionnels et matériels, le politique des politiques de l'Union ? » les 17 et 18 novembre 2022.  
**Le financement est adopté à l'unanimité.**
- Demande de subvention de 7000€ sur l'enveloppe du Master 2 droit et numérique, IA. 19 étudiants en apprentissages vont à un colloque d'intelligence artificielle à BARCELONE, conférence ISEA. Cela compte dans les notes du Master et c'est pédagogique.  
**Le financement est adopté à l'unanimité.**



## 11. Questions diverses

- FOAD : Modification des MCC

Le volume horaire du cours « Expertise foncière et immobilière » du M2 mention Droit de l'immobilier passe de 10h à 20h. Une modification de la modalité d'évaluation est apportée. Cette matière sera sanctionnée par une épreuve orale.

Des modifications d'intitulés sont faites sur les nouveaux diplômes d'université anglais juridique soit l'intitulé du cours de l'UE1 Comparative conflict of law related to family law and business law" devient "Conflict of law related to family law and business law et l'intitulé du cours de l'UE2 International european transportation contracts and international insurance contracts" : devient "International transportation contracts and international insurance contracts.

**3 abstentions. Ce point est adopté à la majorité.**

Une petite précision est apportée sur les horaires des prochains Conseil seront toujours le mardi et à 14 heures.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.**

## Annexe 1



Conseil de faculté du 24 Mai 2022

# Proposition équipe de direction de la Faculté de droit

**1<sup>er</sup> assesseur : Xavier Bioy**

## 1. Pôle formation

- **Assesseur pilotage des Licences : Eugénie Fabries-Lecea** (en coordination avec les responsables de L1, L2, L3 et le(s) chargé(s) de mission « Réussite en Licence »)
- **Assesseur pilotage des Masters : Sébastien Pellé** (en coordination avec les responsables de Master)
- **Assesseur autres formations : Sarah Torricelli-Chrifi** (en coordination avec les responsables de diplômes d'université, certificats, etc.)
- **Assesseurs langue et cultures : Anne Marie O'Connell et Esteban Vargas-Mazas**

## 2. Pôle Recherche

- **Assesseur « Jeune recherche » : Nadège Jullian** (en coordination avec l'Ecole doctorale)
- **Assesseur doctorant : Alexandre Chazelle** (en coordination avec l'Ecole doctorale)

## 3. Pôle vie facultaire

- **Assesseurs étudiants :**
  - Martin Becker (UNI)
  - Georgia Paon (Parlons Campus)

## 4. Pôle relations extérieures

- **Assesseurs Relations internationales et européennes : Clémentine Bories et Lukas Rass-Masson** (en coordination avec le VP relations internationales de l'Université Toulouse Capitole).
- **Assesseurs relations professionnelles et partenariat**
  - En charge des relations avec les professions juridiques et judiciaires, collectivités et politique) : Jean-Gabriel Sorbara
  - En charge des relations avec les entreprises : Laurent Grosclaude.

Conseil de faculté Droit et Science Politique du 24/05/2022